

Assemblée Générale

Séance du 29 mars 2024

Procès-Verbal

MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :

Présents :

- **Monsieur DE BEAUCHAMP**, Représentant du Centre hospitalier de Quatre villes, représenté par **Monsieur BOUBEKRI**
- **Madame GUILLON**, Représentante, 1) de la Maison de Retraite RICHARD, 2) de l'EHPAD Les oiseaux, représentée par **Madame PEPIOT**
- **Madame PETTER**, Représentant, 1) du Centre Hospitalier Poissy/Saint- Germain-en-Laye, 2) du Centre Hospitalier Mantes la Jolie, 3) du Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre Hospitalier Départemental de Stell, représenté par **Madame RENE-CORAIL**
- **Monsieur BELLON**, Représentant 1) du Centre Hospitalier de Versailles, 2) du Centre Hospitalier de Plaisir, 3) de l'Hôpital du Vésinet, 4) de l'EHPAD des Aulnettes, 5) du Centre hospitalier de la Mauldre représenté par **Monsieur STUDER**
- **Madame LEGENDRE**, Représentante du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, représentée par **Madame DANEL-HELAIN**
- **Madame BEGOT-FONTAINE**, Représentante de l'UGECAM IDF, représentée par **Madame DEMBELE**
- **Monsieur FOURNIER**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

Assistaient également à la séance :

- **Madame KARROUZ**, Administratrice du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame Marina DE OLIVEIRA**, Assistante Administrative/RH
- **Monsieur HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- I. Election du secrétaire de séance,
- II. Point activité 2023 et début 2024,
- III. Situation de trésorerie et des Reste A Recouvrer,
- IV. Délibération sur le compte de résultat et compte financier 2023,
- V. Délibération concernant l'affectation du résultat 2023,
- VI. Délibération fixant l'indemnité de l'Agent Comptable pour 2024,
- VII. Echange sur l'élection d'un Administrateur suppléant,
- VIII. Délibération 2024/07 : Pouvoir portant sur l'achat du terrain de Carrières-sous-Poissy,
- IX. Projet Future Blanchisserie : Etat d'avancement,
- X. Point sur les retours des signatures de la Convention Constitutive,
- XI. Points divers

Début de séance : 14h40

La séance débute par la présentation de M. Nicolas STUDER, Directeur Achats, Hôtellerie, Logistique de la direction commune du CH de Versailles.

I. Election du secrétaire de séance

M. STUDER étant le seul représentant présent physiquement, Mme KARROUZ lui propose d'être le secrétaire de séance.

M. STUDER accepte.

II. Point activité 2023 et début 2024

M. VIDEAU projette le bilan d'activité 2023 adhérent par adhérent. L'année 2023 s'est terminée avec une activité en hausse de 4.6% en comparaison de l'année 2022 et ce malgré un démarrage de l'année 2023 bien en dessous de l'année 2022 et de l'EPRD. L'arrivée des nouveaux adhérents (le GCS de Plaisir, l'UGECAM IDF et le site de Plaisir Mansart) ont permis de compenser cette baisse « structurelle ».

M. VIDEAU rappelle également que, à la suite de la cyberattaque du CH de Versailles en décembre 2022, la BIH a constaté une baisse de consommation de linge de 8.4% de l'établissement.

M. VIDEAU commente les variations de volume de linge sale sur les autres établissements.

M. VIDEAU poursuit en présentant l'activité de ce début d'année 2024. Avec 842 tonnes traitées sur janvier/février 2024 (contre 768 tonnes en 2023), c'est une augmentation de 9,6% qui est mesurée (+7% en tonnes/jour).

Les faits marquants de cette activité 2024 :

- Le CH de Versailles et le CHIPS augmentent leur activité respectivement de 4,8% et 3,6%,
- L'activité des nouveaux adhérents portent globalement le reste de l'augmentation,
- Certains établissements, eux, connaissent une baisse significative de consommation de linge : CH de Mantes, La Fondation Roguet et l'Hôpital de Rueil.

Mme KARROUZ indique aux membres adhérents qu'il serait judicieux de transmettre à la BIH un état de leurs capacités, des données d'activité et du nombre de fermetures de lit pour un pilotage optimal de la blanchisserie.

M. VIDEAU rappelle aux adhérents l'importance de l'inventaire de linge du 27 avril 2024, inventaire qui sera déterminant en vue des nombreux jours fériés du mois de mai 2024 et la bonne répartition du linge dans les établissements.

III. Situation de trésoreries et des Restes A Recouvrer

M. HALLIER présente la situation de la trésorerie du GCS et indique que le montant des Restes A Recouvrer s'élève à 1 582 000 euros. Il précise que ces RAR sont composés de titres de recettes allant d'octobre 2023 à février 2024.

M. VIDEAU explique que les adhérents sont soumis à un délai de règlement à 50 jours alors que le GCS est soumis à un règlement de ces fournisseurs à 30 jours. Ce décalage oblige

donc la BIH à avoir une vigilance particulière sur la trésorerie en effectuant un point hebdomadaire avec l'Agence Comptable. M. HALLIER rejoint M. VIDEAU sur ce point.

Mme KARROUZ précise que la situation de trésorerie de certains établissements les conduit à prioriser le paiement des médicaments, des dispositifs médicaux et que les titres de la BIH peuvent être traités dans un second temps.

M. STUDER partage le point de vue de Mme KARROUZ.

Mme KARROUZ s'engage néanmoins à alerter les établissements, mais ne garantit pas une amélioration au regard des difficultés de chacun.

IV. Délibération sur le compte de résultat et compte financier 2023

M. VIDEAU débute la présentation du compte de résultat détaillé.

Titre 1 - Charges de personnel : 97% du budget a été consommé (6 074 818 € à l'EPRD contre 5 916 485 € réalisé).

Titre 3 - Charges à caractère hôtelier : réalisation à hauteur de 91% de l'EPRD.

- Les dépenses des produits lessiviels sont réalisées à hauteur de 84%.
- Les dépenses en termes de linge sont réalisées à hauteur de 124% en lien avec une injection importante de linge neuf sur 2023.
- Les achats (606) sont réalisés à hauteur de 82% de l'EPRD : l'eau 98%, le gaz et l'électricité 86%, le chauffage 97%, la vapeur 52% et le carburant 76%. Le poste habillement est réalisé à hauteur de 252% en lien avec l'injection des vêtements loués pour les nouveaux adhérents.

M. VIDEAU précise que ces résultats reflètent un pilotage quotidien de l'outil de production en lien avec le réel besoin en linge des établissements et un suivi rigoureux des "ratios métiers" (eau, gaz, produits lessiviels, effectif, etc.).

M. VIDEAU poursuit sur le **Titre 4** dont la réalisation est à hauteur de 120% par rapport à l'EPRD.

Le montant total des charges s'élève donc à 10 129 806 € (soit 96% de l'EPRD) à mettre en parallèle des produits à 10 755 485 € (soit 102% de l'EPRD). Un excédent de 625 679 € se dégage pour l'année 2023.

M. HALLIER précise que ce résultat est positif mais qu'il est, en grande partie, lié à la reprise de provisions intervenues sur 2023. Ces provisions (pour un total de 467 749€), réalisées depuis 2016, étaient constituées au titre des impôts sur les sociétés. Cette reprise est possible mais l'éligibilité du GCS reste encore à définir au sens de l'impôt sur les sociétés.

M. HALLIER poursuit en indiquant que **La Capacité d'autofinancement** s'établit à un montant de 832 823€ en nette progression par rapport à 2022 (540 738€).

Le Besoin en Fonds de Roulement de la BIH se monte à 990 117 € (actif circulant - passif circulant). Un besoin en fonds de roulement positif montre un besoin de financement à court terme. En effet, les créances clients sont plus importantes que les dettes fournisseurs. Il y a un décalage entre les décaissements et les encaissements. Le besoin en fonds de roulement augmente en 2023 par rapport à 2022 (cf. la situation de trésorerie).

M. HALLIER précise qu'il y a eu un gros travail sur la fiabilisation dans le cadre de cette opération de clôture.

La présentation étant terminée, Mme KARROUZ soumet aux votes le compte de résultat 2023.

Délibération N°2024/04 : Approbation du compte de résultat 2023

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Le compte de résultats 2023 est approuvé à l'unanimité.

V. Délibération concernant l'affectation du résultat 2023

Mme KARROUZ informe les membres du souhait d'affecter ce résultat 2023 à l'investissement. Elle précise que des investissements à venir seront engagés pour le projet de la future blanchisserie (notamment les études en lien avec la construction du futur bâtiment). Le terrain sera acheté sur la base d'un emprunt pour un montant d'environ 1 200 000€.

M. STUDER exprime sa compréhension sur l'affectation du résultat à l'investissement mais rappelle la situation financière des hôpitaux et que, d'un point de vue établissement, cet excédent pourra participer à l'aggravation du déficit des adhérents.

M. VIDEAU précise que le GCS reste toujours dans une dynamique d'économie et de maîtrise des dépenses afin de proposer aux adhérents un prix de prestation au plus juste. Mme KARROUZ confirme le fait que sur les années précédentes les résultats de la BIH étaient quasiment à l'équilibre. Elle ajoute que l'année 2023 est marquée par une bonne maîtrise des énergies ainsi qu'un coût unitaire inférieur aux prévisions. L'augmentation des tarifs en lien avec l'inflation a été maîtrisée depuis 2022, bien en dessous des augmentations des prix imposées par les blanchisseries privées de l'ordre de + 45%. Il est également fait référence aux pertes importantes de 2020 (pandémie) sans avoir sollicité les établissements et en l'absence d'aide financière en lien avec les coûts du SEGUR (part manque d'organisme de tutelle).

Les échanges ayant eu lieu, Mme KARROUZ soumet aux votes l'affectation du résultat 2023 au titre de l'investissement.

Délibération N°2024/05 : Affectation du résultat 2023 à l'investissements :

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

L'affectation du résultat 2023 en investissements est approuvé à l'unanimité.

VI. Délibération fixant l'indemnité de l'Agent Comptable pour 2024

M. VIDEAU informe les membres de la réévaluation réglementaire de l'indemnité de l'Agent Comptable pour 2024 et présente les modalités de calculs en lien avec les arrêtés correspondants :

- Le montant annuel de l'indemnité pour rémunération de services allouée à l'Agent Comptable est fixé à 55 % du traitement brut attaché à l'indice brut 370,
- Le montant annuel de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée à l'Agent Comptable est fixé à 80 % du taux maximum prévu pour les agents comptables classés dans la 4ème catégorie.

Mme KARROUZ soumet aux votes l'approbation de l'indemnité de l'Agent Comptable pour 2024.

Délibération N°2024/06 : Approbation de l'indemnité de l'Agent comptable pour 2024

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

L'indemnité de l'Agent comptable pour 2024 est approuvée à l'unanimité.

VII. Echange sur l'élection d'un Administrateur suppléant

Mme KARROUZ explique que traditionnellement l'Administrateur de la BIH est issu des GHT des Yvelines mais qu'il ne faut s'enfermer dans ce schéma. Mme KARROUZ propose de contacter ses collègues directeurs afin d'identifier des candidats potentiels au poste d'Administrateur suppléant.

M. STUDER exprime le fait qu'il veut bien candidater (sans vouloir bloquer d'autres candidatures).

Mme KARROUZ propose aux directeurs qui souhaitent candidater au poste d'Administrateur ou Administrateur Suppléant de prendre contact directement avec elle.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de juin 2024.

VIII. Délibération 2024/07 : Pouvoir portant sur l'achat du terrain de Carrières-sous-Poissy

M. VIDEAU relit la délibération N°2023/07 en lien avec l'acquisition du terrain de Carrières-sous-Poissy et les pouvoirs attribués à Mme GIBON concernant la signature des documents et des actes.

Cette délibération 2024/07 est liée au remplacement de Mme GIBON par Mme KARROUZ qui, de fait, devient la signataire des documents officiels.

Mme KARROUZ soumet aux votes l'avenant à la Délibération N°2024/07.

Délibération N°2024/07 : Avenant à la délibération N°2024/07 pouvoir de signature pour l'achat du terrain de Carrières-sous-Poissy.

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

L'avenant à la délibération N°2024/07 concernant le pouvoir de signature pour l'achat du terrain de Carrières-sous-Poissy est approuvé à l'unanimité.

IX. Projet Nouvelle Blanchisserie

M. VIDEAU synthétise les dernières étapes du projet.

Au terme du 2ème appel à candidature au MGS de construction de la future BIH, le jury avait validé, en décembre 2023, les 2 groupements candidats. La visite obligatoire s'est tenue le 18 janvier 2024. A l'issue de cette visite, un des 2 candidats a souhaité se retirer du projet. Un seul groupement a donc remis une offre initiale.

Une réunion de négociation à cette offre initiale est programmée le 04/04/2024 avec un nombre de points assez conséquents à aborder tant au niveau architectural, qu'au niveau aménagement des locaux et du process face au besoin d'un capacitaire à hauteur de 24 t/j. M. VIDEAU indique qu'un retour de l'offre définitive sera alors attendu pour le 19/04/2024. En parallèle, M. VIDEAU indique qu'il pourrait être envisageable de déposer le permis de construire avant fin juin 2024 afin d'envisager une acceptation au plus tard de celui-ci en décembre 2024.

M. STUDER s'interroge sur les raisons et motivations de ce projet.

M. VIDEAU relate le contexte du projet :

- un bâtiment de plus de 40 ans devenu vétuste au fil des années et qui engendre des conditions de travail inconfortables pour le personnel (températures aux postes de travail en été comme en hiver, fuites en toiture, ...),
- l'impossibilité de prendre de nouveaux adhérents par manque de place face aux nombreuses sollicitations et la nécessité d'accroissement d'activité pour pérenniser un tarif compétitif,
- l'impossibilité de pouvoir proposer la location de tout le linge (y compris les vêtements professionnels par manque de place),
- l'impossibilité de pouvoir confectionner des cabris aux services pour l'ensemble des adhérents qui le souhaitent par manque de place,
- l'impossibilité de pouvoir offrir aux adhérents une prestation de qualité sur les vêtements des résidents (non développé jusqu'à maintenant).

Les enjeux de ce projet consistent bien en :

- un accompagnement des adhérents dans la réduction des coûts globaux logistiques (le "tout loué" et la confection des livraisons aux services),
- mettant en place d'un service complémentaire au travers du traitement du linge des résidents,
- une rationalisation de l'outil industriel (tant au niveau process, énergétique qu'au niveau des ergonomies de poste de travail).

M. VIDEAU revient sur le choix du terrain de l'Ecopôle de Carrières-sous-Poissy en précisant que les atouts de celui-ci portaient sur :

- une cohérence de sa situation géographique avec les tournées logistiques des adhérents,
- une offre de transports en commun pour les agents de la BIH,
- un terrain compatible et en lien avec le planning du projet.

Mme KARROUZ ajoute que ce projet permettra de s'orienter davantage vers les énergies renouvelables et d'autres équipements plus économiques et écologiques qui permettront ainsi de poursuivre le travail déjà mis en place sur la blanchisserie actuelle.

Mme KARROUZ propose de transmettre la présentation faite lors de l'AG de septembre 2020 (reprenant l'ensemble de ces points) à M. STUDER.

M. VIDEAU prend acte et transmettra le document.

X. Point sur les retours de signature de la Convention Constitutive

M. VIDEAU indique qu'à ce jour 2 adhérents n'ont pas restitués l'exemplaire signé de la Convention Constitutive mise à jour : l'UGECAM et le Centre Hospitalier de Rambouillet, il

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Assemblée Générale – Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2024

profite de cette séance pour effectuer une relance en vue de la transmission du dossier complet à l'ARS.

XI. Points divers

Aucune question particulière n'est émise.

Fin de la séance : 16h40

Secrétaire générale de séance
Nicolas STUDER


Nicolas STUDER
Directeur des Achats,
de l'Hôtellerie et Logistique

Administratrice du GCS BIH M.
Mme Diana KARROUZ

